



**Éléments de repère**

- Limites communales
- Limites parcelaires
- Bâti
- Surfaces en eau

**Prescriptions**

- Changement de destination ou titre de l'art. L151-11 du Code d'Urbanisme
- Élément de patrimoine bâti au titre de l'art. L151-19 du Code d'Urbanisme
- Élément de patrimoine naturel au titre de l'art. L151-19 du Code d'Urbanisme
- Patrimoine naturel au titre de l'art. L151-19 du Code d'Urbanisme
- Parcs et jardins au titre de l'art. L151-19 du Code d'Urbanisme
- Espaces Boisés Classés au titre de l'article L 113-1 du Code d'Urbanisme
- Linéaire commercial au titre de l'art. L151-16-1 du Code d'Urbanisme
- Secteurs comportant des règles alternatives pour les autorisations d'urbanisme portant sur plusieurs unités foncières contiguës au titre de l'article R 151-21 du Code d'Urbanisme
- Orientation d'Aménagement de la Programmation (OAP)
- Emplacement réservé au titre de l'art. L151-41 du Code d'Urbanisme

- Corridors écologiques et réservoirs de biodiversité à préserver ou restaurer, au titre de l'article L 151-23 du Code d'Urbanisme**
- Éléments relais de type boisement au titre de l'article L 151-23 du Code d'Urbanisme
  - Corridor écologique à préserver au titre de l'article L 151-23 du Code d'Urbanisme
  - Corridors écologiques terrestres à restaurer au titre de l'article L 151-23 du Code d'Urbanisme
  - Réservoirs de biodiversité (trame bleue) au titre de l'article L 151-23 du Code d'Urbanisme
  - Corridors écologiques (trame bleue) au titre de l'article L 151-23 du Code d'Urbanisme
  - Autres cours d'eau (trame bleue) au titre de l'article L 151-23 du Code d'Urbanisme
  - Zones humides au titre de l'article L 151-23 du Code d'Urbanisme

**Zonage**

**Zones urbaines**

- Ua : Centres-villes & centres-bourgs
- Ub : Extensions urbaines des centres-villes
- Ub1 : Extensions urbaines diffuses et/ou déconnectées
- Ub2 : Extensions urbaines diffuses et/ou déconnectées - enjeux touristiques
- Uc1 : Gestion de l'existant des extensions urbaines diffuses et/ou déconnectées
- Uc2 : Gestion de l'existant des extensions urbaines diffuses et/ou déconnectées - constructibilité limitée
- Uh : Hameaux historiques
- Ue : Secteurs d'équipements d'intérêt collectif
- Us : Secteurs d'hébergements spécifiques
- Uj : Secteur de jardins
- Ul : Secteurs d'équipements de loisirs
- Ut : Secteurs d'activités touristiques
- Uxa : Secteurs d'activités économiques à vocation artisanale et industrielle
- Uxb : Secteurs d'activités économiques à vocation artisanale et commerciale

**Zones à urbaniser** (Les zones à urbaniser marquées par un astérisque (AU\*, AUx\*, AUxb\*) correspondent aux secteurs couverts par des OAP secteurs d'aménagement)

- AU : zone à urbaniser à vocation résidentielle avec mixité fonctionnelle
- AUO : zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée
- AUxa : Zone à urbaniser à vocation économique à dominante artisanale
- AUxb : Zone à urbaniser à vocation économique à dominante commerciale
- Alle : Zone à urbaniser à vocation d'hébergement spécifique ou d'équipement

**Zones naturelles**

- N : Zone naturelle classique
- Nc : Zone naturelle liée aux carrières et gravières
- Nvb : Zone naturelle associée à la Trame Verte et Bleue
- Nvf : Zone naturelle - reconversion de fiches

**Zones agricoles**

- A : Zone agricole
- Ap : Zone agricole paysagère
- Atvb : Zone agricole associée à la Trame Verte et Bleue
- Aj : Zone agricole - Jardins familiaux / partagés

**STECAL**

- Nx : Zone naturelle à vocation d'activités économiques isolées
- Nt : Zone naturelle à vocation d'activités touristiques
- Ntc : Zone naturelle à vocation d'hébergements touristiques légers de type camping/HLU/PRL
- Ne : Zone naturelle à vocation d'équipements d'intérêt collectif isolés
- Ni : Zone naturelle à vocation d'activités sportives et de loisirs
- Ngv : Zone naturelle à vocation d'accueil de gens du voyage

CITADIA  
12 Rue Édouard Belin 82000 MONTAUBAN (Fr) : 05.63.92.11.41 - Fax : 05.63.92.32.47 - Mail : sud@montauban.com



**Revel**  
**PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal**

**Zonage et prescriptions**

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUI de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorézois

Le Président,

Echelle : 1:12 424,915 922

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Lauragais Revel Sorézois  
Mission : PLUI de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorézois  
Sources : DCEIP 2023  
Réalisation : Citadia Conseil © le 26.06.2023

0 500 1000 m

